

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

COMPTE-RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2016

L'an deux mil seize le dix-sept mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

Joëlle CRUMBACH - Jean-Pierre BIES - Anita BOUR - Kurt SCHIRLE - Marielle NICOLAS - Gabrielle PILARD - François FESTOR - Chantal PELOSO - Benoît HILLENBLINK - Nadine EBERLE - Sabine OTT - Robert FAUDIER - Fabien JACOBS - Marie-Françoise DI-BELLA - David LEGROS - Julie LAUBU - Jonathan KIEFFER

Membres absents excusés :

Claude SCHAAB qui donne procuration de vote à Kurt SCHIRLE
Paulette DOUBLET qui donne procuration de vote à Chantal PELOSO
Angélique FLAUSSE qui donne procuration de vote à Marielle NICOLAS
Angelo FURNARI qui donne procuration de vote à Jean-Pierre BIES
Delphine LEMPEREUR qui donne procuration de vote à Joëlle CRUMBACH
Sébastien SCHOUG
Damien BLANRUE
Carole VETTORI
Jonathan PASTOT

Madame Julie LAUBU est désignée secrétaire de la séance.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2016

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 11 février 2016.

2ème point de l'ordre du jour :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMPTE DE GESTION

Monsieur BIES met à disposition des conseillers les bordereaux de titres et de mandats 2015, les factures ainsi que le compte de gestion et constate que chacun a bien reçu le compte administratif complet et une copie du tableau des résultats d'exécution du compte de gestion.

Il présente ce compte administratif en section de fonctionnement par chapitre, en section d'investissement par programme.

Les conseillers vérifient et constatent que le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 sont identiques.

Les résultats de l'exercice 2015 font apparaître un excédent de fonctionnement de 303.185,03 euros et un déficit d'investissement de 301.023,69 euros.

Il rappelle que la commission des finances, à l'unanimité, a proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2015 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 ainsi présenté et le compte de gestion pour le même exercice.

Le maire revient dans la salle.

3ème point de l'ordre du jour :
AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2015

Monsieur BIES explique que, comme relevé sur le compte administratif, les résultats cumulés 2015 sont les suivants :

Investissement : déficit de 301.023,69 euros,

Fonctionnement : excédent de 303.185,03 euros.

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section de fonctionnement.

Le déficit d'investissement est reporté à l'exercice 2016. L'équilibre de la section sera assuré par des subventions qui restent à réaliser : subvention du département de 100.000 euros environ, subvention de 50.000 euros de la communauté de communes. D'autre part, un emprunt de 300.000 euros pour la réfection de la rue des Jardins a été contracté.

Il rappelle que la commission des finances, à l'unanimité, a proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme indiqué ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme indiqué ci-dessus.

4ème point de l'ordre du jour :
ORGANISATION D'UN CONCOURS LOCAL
DES MAISONS FLEURIES

Madame Joëlle CRUMBACH propose de reconduire le concours local des maisons fleuries. Elle rappelle qu'une somme de 1.230 euros a été allouée l'année dernière aux lauréats de ce

concours et qu'une somme de 2.500 euros est prévue au budget primitif 2016 pour les concours de maisons fleuries et de maisons illuminées.

La commission des finances, à l'unanimité, a proposé au conseil municipal de reconduire le concours de maisons fleuries, de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le concours de maisons fleuries et de distribuer des prix aux lauréats des maisons les mieux fleuries dans la limite des sommes inscrites au budget.

5ème point de l'ordre du jour : **DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE**

Madame Marielle NICOLAS indique que la commune étudie la possibilité d'aménager un nouveau columbarium ainsi qu'un ossuaire. Les travaux sont estimés à 17.000 euros TTC. Elle peut bénéficier d'une aide dans le cadre de la réserve parlementaire de Madame Paola ZANETTI, Députée de la Moselle.

La commission des finances, à l'unanimité, propose au conseil municipal de déposer une demande d'aide parlementaire pour financer les travaux d'érection d'un nouveau columbarium d'un montant de 17.000 euros TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déposer une demande d'aide parlementaire pour financer les travaux d'érection d'un nouveau columbarium d'un montant de 17.000 euros TTC et autorise le maire à signer les pièces contractuelles.

6ème point de l'ordre du jour : **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE**

Monsieur Jean-Pierre BIES indique qu'en date du 25 juin 2015, la commune a instauré la taxe locale sur la publicité extérieure. La taxe concerne les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local : dispositifs publicitaires (tout support susceptible de contenir une publicité), enseignes et préenseignes, y compris les préenseignes dérogatoires. Cette taxe est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement, de ces supports.

Il y a lieu de réactualiser les tarifs.

Il propose que ces tarifs soient relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

La commission des finances, à l'unanimité, a proposé de relever les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de relever les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

6ème point de l'ordre du jour :

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2016-2019 ENTRE LA CAF ET LA COMMUNE

Madame Gabrielle PILARD explique que ce contrat est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans (centres de loisirs, périscolaire, ...). Ce contrat est signé pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour bénéficier du financement CAF, il y a lieu d'autoriser le maire à signer ce contrat.

La commission des finances, à l'unanimité, a proposé au conseil d'autoriser le maire à signer le contrat Enfance et Jeunesse établi entre la commune et la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer le contrat Enfance et Jeunesse établi entre la commune et la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle.

7ème point de l'ordre du jour :

CRÉATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLICE INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS NABORIEN - MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire explique que, en séance du conseil communautaire du Pays Naborien du 2 mars 2016, point n° 10, M. le Président de la communauté de communes du Pays Naborien a été autorisé à procéder à la création et mise en place d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien.

La mise en place de cette police intercommunale est subordonnée à un transfert du pouvoir de police à conférer par les maires des communes de l'intercommunalité au président de l'EPCI, en vertu des compétences de la communauté de communes du Pays Naborien, ceci dans les domaines réservés par les dispositions de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Ces dispositions concernent :

- * L'ensemble des zones communautaires et leurs voiries dont notamment les parkings de la maison de la mobilité à Saint-Avold, la gare SNCF à Saint-Avold/Valmont et l'aire de co-voiturage à Saint-Avold gérées par la communauté de communes du Pays Naborien ;
- * La gestion de la collecte et le traitement des ordures ménagères avec les déchetteries communautaires ;
- * La politique d'un programme local de l'habitat ;
- * La sécurité des manifestations culturelles et sportives dans des établissements communautaires.

Il est précisé que la police intercommunale pourrait apporter son concours aux maires des communes qui possèdent déjà une police municipale pour toutes actions destinées à

assurer la sécurité de nos administrés et de nos entreprises, ainsi qu'aux maires des petites communes du Pays Naborien dépourvues d'agent de police municipale.

En vertu de ce qui précède, le maire de la commune de Carling, invite le conseil municipal à homologuer la résolution suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. autorise le transfert des attributions de M. le Maire de la commune de Carling au profit de M. le Président de la communauté de communes du Pays Naborien dans les domaines de la gestion de la collecte et le traitement des ordures ménagères avec les déchetteries communautaires, la politique d'un programme local de l'habitat et la sécurité des manifestations culturelles et sportives dans des établissements communautaires,
2. demande au maire de la commune de Carling de garder ses pouvoirs de police en matière de voirie, de police de la circulation et du stationnement et de ne pas les transférer au président de l'EPCI,
3. autorise la création d'une police intercommunale sur le territoire du Pays Naborien. Elle pourra, après signature d'une convention relative à son emploi, intervenir sur le territoire de la commune de Carling, sous l'autorité du maire de la commune de Carling, dans les zones communautaires, en complément de la police municipale,
4. donne tous pouvoirs à M le Maire de la commune de Carling pour l'exécution de la présente délibération et comparaitre à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

8ème point de l'ordre du jour :

ACQUISITION DE TERRAINS PROPRIETE DE MONSIEUR MUTO

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la mise en place d'un chemin de randonnée par la communauté de communes du Pays Naborien, il y a lieu de faire l'acquisition de 2 parcelles de terrains cadastrés ban de Carling, section 3, n° 262 et 266, propriété des consorts MUTO-ZIEGLER. Il est convenu de réaliser cette mutation à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

* décide de faire l'acquisition des terrains cadastrés ban de Carling, section 3, n° 262 et 266, propriété des consorts MUTO-ZIEGLER domiciliés 10 impasse des Vergers à CARLING,

* fixe le prix de la transaction à l'euro symbolique,

* charge Maîtres LANG et WOHLIDKA-MEGLER, notaires associés à SAINT-AVOLD, de la rédaction de l'acte à venir.

9ème point de l'ordre du jour :

MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA PERMANENCE CARMi EST SUR CARLING

Monsieur Kurt SCHIRLE indique que la CARMi EST a l'intention de transférer le cabinet médical du docteur EN NADOR à L'Hôpital.

La commune compte près de 3.800 habitants et de très nombreux retraités du régime minier. Elle dispose par ailleurs d'une résidence pour personnes âgées qui comporte 60 logements et d'une EHPAD de 89 lits.

De nombreux Carlingeois relevant du régime minier ne comprendraient pas s'ils devaient se déplacer jusqu'à L'Hôpital d'autant plus que, s'agissant de personnes âgées, ceux-ci ne disposent pas toujours de moyens de déplacement adéquat.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

* considérant que le départ de la consultation du docteur EN NADOR est préjudiciable pour un grand nombre de Carlingeois relevant de la CARMi EST,

* estime que la population carlingeoise concernée doit pouvoir bénéficier d'un service de soins plus près de son domicile,

* demande le maintien de la permanence du docteur EN NADOR à Carling.

10ème point de l'ordre du jour :

PRESENTATION DU DICRIM

Monsieur le Maire présente aux conseillers le document d'information communal sur les risques majeurs, DICRIM. Ce document récapitule les principaux risques auxquels les Carlingeois peuvent être confrontés. Il informe également des consignes de sécurité à tenir en cas d'urgence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du DICRIM

10ème point de l'ordre du jour :

REGULARISATION FONCIERE

TERRAINS D'ASSIETTE DE LA VOIRIE RUE DES JARDINS

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre des travaux de réfection de la voirie rue des Jardins, il est apparu que l'emprise de la voirie n'a jamais été transférée à la commune pour intégration dans le domaine public.

Il indique qu'à cet effet, il a demandé à Monsieur PORTELLA, géomètre expert à Freyding-Merlebach de procéder aux arpentages nécessaires pour dissocier les parcelles sous domaine public du reste des propriétés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire acquisition à l'euro symbolique des terrains d'assiette de la voirie rue des Jardins comme suit :

Cédant	Réf. Cadastrales	Superficie
Consorts BAUER Jean Hubert et SCHMITT Marie	Section 9 parcelle 125	51 ca
BAUER Jean Hubert	Section 9 parcelle 123	50 ca
SAUNIER Corine - WALTER Marina – WALTER Pauline	Section 9 parcelle 153 Section 9 parcelle 100	50 ca 29 ca
HENRY Ralph	Section 9 parcelle 61	04 ca
LEROY Marie – LEROY Jean	Section 9 parcelle 85	33 ca
LEROY Jean	Section 9 parcelle 86	34 ca
FESTOR René THIERRY Nicole	Section 9 parcelle 129	33 ca
MULLER Isabelle ep. ANDRE– MULLER Ferdinand – QUEVY Jeanne	Section 9 parcelle 141	16 ca
MULLER Isabelle ep. ANDRE– MULLER Ferdinand – QUEVY Jeanne	Section 9 parcelle 139	
BATON Rémy	Section 9 parcelle 145	40 ca
MASSE Alain – CROU Francine	Section 9 parcelle 117	52 ca
RICHARD Guy	Section 9 parcelle 121	50 ca
CORDELETTE Frédéric – HAUR Sabine	Section 6 parcelle 174	1 are 21 ca
SCHROEDER Denis – IMMELE Michèle	Section 6 parcelle 211	12 ca
KAMIN Odile – SCHOTT Denis – SCHOTT Marcel – SCHOTT Pascal – SCHOTT Nathalie	Section 6 parcelle 214	32 ca
SCHÄFER Roland – KIRCHMANN Claudine	Section 9 parcelle 157	21 ca
TRAXER Christophe – ETRE Géraldine	Section 9 parcelle 143	32 ca
CLANGET Daniel – CLANGET Norbert	Section 9 parcelle 127	32 ca
SCHWARTZ Philippe – SCHWARTZ Joseph – STADTFELD Lydvina	Section 11 parcelle 553	55 ca
BIES Sabine	Section 11 parcelle 545	50 ca
WALTER Didier	Section 6 parcelle 218 Section 6 parcelle 95	1 are 62 ca 48 ca
RICKLIN Norbert – PERIN Evelyne	Section 9 parcelle 147	20 ca
BIES Alain – REINBOLD Martine	Section 11 parcelle 541	57 ca
JAGER Magali	Section 11 parcelle 533	22 ca
HAAG Karine – HAAG Marcel – THIEL Léonie	Section 11 parcelle 543	54 ca
PATER Jean-Claude – WOLF Marie	Section 11 parcelle 539	59 ca
WALASTER Pascal	Section 11 parcelle 537	50 ca
REINBOLD Sylvain – GREGOIRE Chantal	Section 11 parcelle 549	53 ca
SCHMITT Sylvain	Section 11 parcelle 547	33 ca
HUFF Denis – HUFF François – KIRCHMANN Lucia	Section 11 parcelle 523	52 ca
NIVOIX Laurent	Section 11 parcelle 525 Section 11 parcelle 452	43 ca 13 ca
KIEFFER Gabriel – THREM Monique	Section 9 parcelle 155	34 ca
FESTOR Thérèse	Section 9 parcelle 131	33 ca
DESCHAMPS Fabienne	Section 9 parcelle 133	19 ca
BAUER Jean	Section 9 parcelle 119	35 ca

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 50.

CARLING le 17 mai 2016

Le Maire,



Gaston ADIER